

PHOENIX OBJECTIF CLIMAT

JUIN 2020



- > Titre de créance complexe vert⁽¹⁾ (Green Bond) de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
- > Le titre de créance vert⁽¹⁾ (Green Bond) émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offre une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A1 / Fitch : A+ / Standard & Poor's : A+⁽²⁾). L'investisseur est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- > Phoenix Objectif Climat Juin 2020 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions ».
- > Période de commercialisation : du 10 mars 2020 au 30 juin 2020, pouvant cesser à tout moment sans préavis.
- > Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽³⁾.
- > Éligibilité : Le titre de créance vert⁽¹⁾ (Green Bond) est uniquement éligible aux contrats d'assurance vie et capitalisation en tant qu'unité de compte. La présente brochure décrit les caractéristiques de Phoenix Objectif Climat Juin 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance vert est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- > Code ISIN : FR0013498631

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la page 9 de la présente brochure commerciale pour plus d'informations sur les titres de créance verts (Green Bond).

⁽²⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽³⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé à la performance de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5% (« l'indice »), composé de 50 valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur. L'indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le remboursement du produit « Phoenix Objectif Climat Juin 2020 » est conditionné à l'évolution de cet indice. En cas de baisse du niveau de l'indice de plus de 40% à la date de constatation finale⁽¹⁾ par rapport à son Niveau de Référence⁽²⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 40% (inclus) du niveau de l'indice à la date de constatation finale⁽¹⁾ par rapport à son Niveau de Référence⁽²⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ maximum de 6,10%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 5,04%).

Un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾⁽³⁾ si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence⁽²⁾ à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Sinon, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale au-delà.

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement anticipé) **et un remboursement du capital⁽³⁾ possible** chaque trimestre à partir du quatrième trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau de Référence⁽²⁾.

Un objectif de coupon de 1,50% par trimestre⁽³⁾ soit 6% par an si, à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,10% ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 5,04%.

Un mécanisme de coupon « mémoire » : Si, à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽²⁾, l'investisseur bénéficie de la possibilité de récupérer les éventuels coupons trimestriels de 1,50% non versés précédemment.

Les termes « capital » ou « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance vert Phoenix Objectif Climat Juin 2020, soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) bruts, ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance vert, s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, de frais de garantie plancher, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 30 juin 2020 jusqu'à la Date d'Échéance (15 juillet 2030) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 30 juin 2020 et/ou de vente du titre de créance vert avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance vert Phoenix Objectif Climat Juin 2020, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Le Niveau de Référence correspond au niveau de clôture de l'indice le 30 juin 2020.

⁽³⁾ Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽⁴⁾ Voir l'encadré ci-dessus pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.



AVANTAGES

- > Le produit peut verser à l'issue de chaque trimestre un coupon de 1,50%⁽¹⁾, si, à la date de constatation trimestrielle⁽²⁾ correspondante, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽³⁾.
- > Un mécanisme de coupon « mémoire » : si, à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽²⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence⁽³⁾, l'investisseur bénéficie de la possibilité de récupérer les coupons trimestriels de 1,50%⁽¹⁾ non versés précédemment.
- > Du 4^{ème} au 39^{ème} trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽²⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence⁽³⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit Phoenix Objectif Climat Juin 2020 s'arrête. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité de son capital initial ainsi que le coupon trimestriel de 1,50%, majoré d'un coupon « mémoire » éventuel pour chaque trimestre écoulé au titre duquel aucun coupon n'aura été versé précédemment. Soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 6,10%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 5,04%.
- > À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice a baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence⁽³⁾. Dans ce cas, l'investisseur subit une perte en capital équivalente à un investissement direct dans cet indice car il recevra⁽¹⁾ sa Valeur Finale⁽⁵⁾.

INCONVÉNIENTS

- > **Un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
 - ▶ Dans le cas où Phoenix Objectif Climat Juin 2020 n'a pas été remboursé par anticipation et où le niveau de l'indice a baissé à la date de constatation finale⁽²⁾ de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence⁽³⁾.
 - ▶ En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé). Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
 - ▶ Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- > L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 40 trimestres.
- > L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 6,10%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 5,04%).
- > L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière.
- > Dans un contexte de marché fortement baissier (niveau de l'indice toujours inférieur à 80% par rapport à son Niveau de Référence⁽³⁾), aucun coupon ne sera versé.
- > L'indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.

⁽¹⁾ Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Le Niveau de Référence correspond au niveau de clôture de l'indice le 30 juin 2020.

⁽⁴⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

⁽⁵⁾ La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond au niveau de clôture de l'indice le 30 juin 2020.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS

À chaque date de constatation trimestrielle jusqu'à l'échéance⁽¹⁾, en l'absence de remboursement anticipé préalable, si le niveau de l'indice est supérieure ou égale à 80% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit à la date de versement de coupon correspondante⁽¹⁾ :

Un coupon trimestriel de 1,50%⁽²⁾
+
Un coupon « mémoire » de 1,50%⁽²⁾ pour chaque trimestre écoulé au titre duquel
aucun coupon n'aurait été versé précédemment

Sinon, l'investisseur ne reçoit aucun coupon au titre de ce trimestre.

Grâce au mécanisme de coupon « mémoire », les coupons non versés précédemment peuvent être récupérés et versés lors du prochain paiement éventuel de coupon.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

Du 4^{ème} au 39^{ème} trimestre, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'INTÉGRALITÉ DU
CAPITAL INITIAL⁽²⁾



Le ou les coupon(s) conditionnel(s)
(défini ci-dessus)

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 6,10%, qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,04%⁽³⁾)

Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 01/07/2030), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son Niveau de Référence.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 15/07/2030 :

**L'INTÉGRALITÉ DU
CAPITAL INITIAL⁽²⁾**



**Le ou les coupon(s) conditionnel(s)
(défini à la page précédente)**

(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,10%⁽¹⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,04%⁽²⁾)

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance le 15/07/2030 :

**L'INTÉGRALITÉ DU
CAPITAL INITIAL⁽²⁾**

Remboursement du capital à l'échéance

CAS DÉFAVORABLE

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la date d'échéance, le 15/07/2030 :

**LA VALEUR FINALE⁽²⁾⁽³⁾
DE L'INDICE**

**DANS CE SCÉNARIO,
L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE
EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE
ÉQUIVALENTE À UN
INVESTISSEMENT DIRECT DANS
CET INDICE. DANS LE PIRE DES
CAS, LA PERTE EN CAPITAL PEUT
ÊTRE TOTALE.**

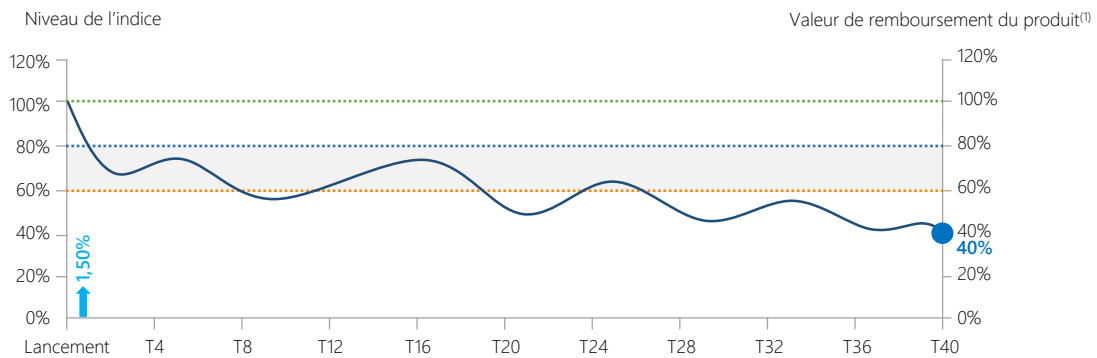
⁽¹⁾ Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

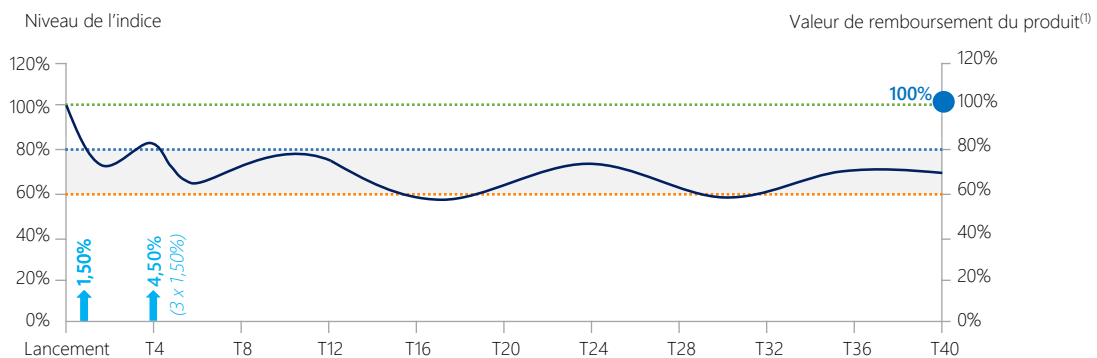
⁽³⁾ La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

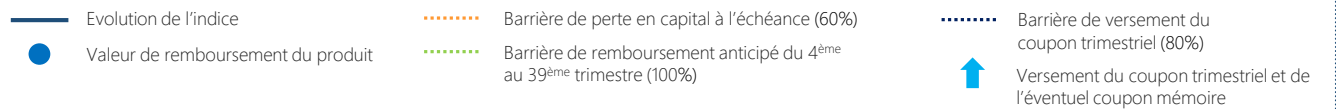
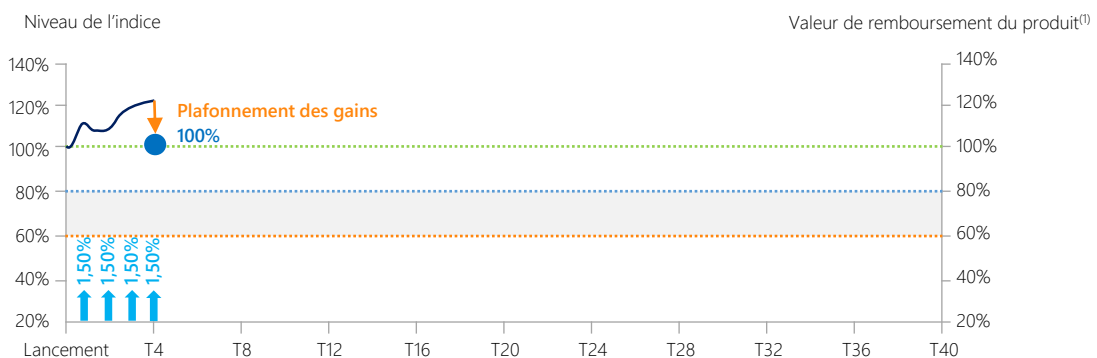
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME



(¹) Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les chiffres présentés dans ces illustrations sont hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement en contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et sont considérés hors faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- > À l'issue du trimestre 1, l'indice est en baisse de moins de 20% par rapport à son Niveau de Référence. L'investisseur reçoit alors un coupon de 1,50% au titre du trimestre écoulé.
- > À l'issue des trimestres 2 à 39, l'indice est en baisse de plus de 20% par rapport à son Niveau de Référence. L'investisseur ne reçoit aucun coupon au titre de ces trimestres et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.
- > À l'issue des 10 ans, l'indice clôture en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence (soit -60% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors la Valeur Finale⁽²⁾ de l'indice, soit 40% du capital initial⁽¹⁾. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à -8,58%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -9,49%, identique à un investissement direct dans l'indice⁽³⁾.
- > **Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.**

SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- > À l'issue du trimestre 1, l'indice est en baisse de moins de 20% par rapport à son Niveau de Référence. L'investisseur reçoit alors un coupon de 1,50% au titre du trimestre écoulé.
- > À l'issue du trimestre 4, l'indice est en baisse de moins de 20% par rapport à son Niveau de Référence. L'investisseur reçoit alors un coupon de 1,50% au titre du trimestre écoulé ainsi qu'un coupon « mémoire » de 3% au titre des semestres 2 et 3, soit un total de 4,50%⁽¹⁾. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.
- > À l'issue des trimestres 5 à 39, l'indice clôture en baisse de plus de 20% par rapport à son Niveau de Référence. L'investisseur ne reçoit aucun coupon au titre de ces trimestres et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.
- > À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 30% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 0,61%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -0,39%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -3,49% pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME

- > À l'issue des trimestres 1, 2 et 3 l'indice clôture en hausse par rapport à son Niveau de Référence, soit au-dessus du seuil de -20% par rapport à son Niveau de Référence. L'investisseur reçoit alors un coupon de 1,50% au titre de chaque trimestre.
- > À l'issue du trimestre 4, l'indice est en hausse par rapport à son Niveau de Référence (soit +20% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent activé.
- > L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ ainsi qu'un coupon de 1,50% au titre du trimestre écoulé. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 5,90%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 4,84%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 19,19% pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

⁽¹⁾ Hors fiscalité, prélèvements sociaux et/ou frais liés au cadre de l'investissement au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽²⁾ Le Niveau de Référence correspond au niveau de clôture de l'indice le 30 juin 2020.

⁽³⁾ Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice est calculé hors frais.

⁽⁴⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Information importante : la valorisation de Phoenix Objectif Climat Juin 2020 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates de constatation trimestrielles, si le niveau de l'indice est proche de 80 % de son Niveau de Référence, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau de Référence. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE Euronext® CLIMATE OBJECTIVE 50 EURO EQUAL WEIGHT DECREMENT 5%

L'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5% (EWD5) est un indice calculé et publié par Euronext, il est composé de 50 valeurs européennes sélectionnées en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur. Ces 50 valeurs sont équipondérées, chacune représente 1/50^e du poids de l'indice. Sa composition est revue chaque année.

Euronext calcule l'indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an sur une base quotidienne. Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 3,64%. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

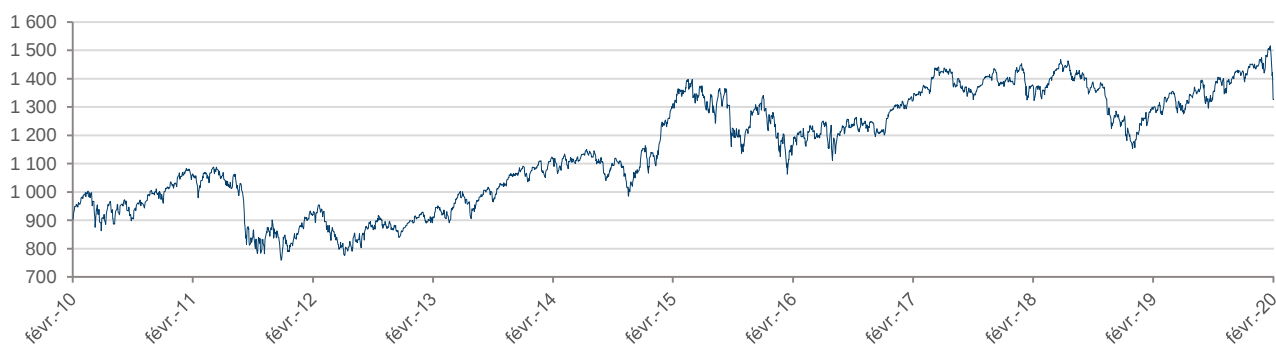
Pour de plus amples informations sur l'indice consulter le site live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013025588-XAMS.

Sources: Euronext et Natixis

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE

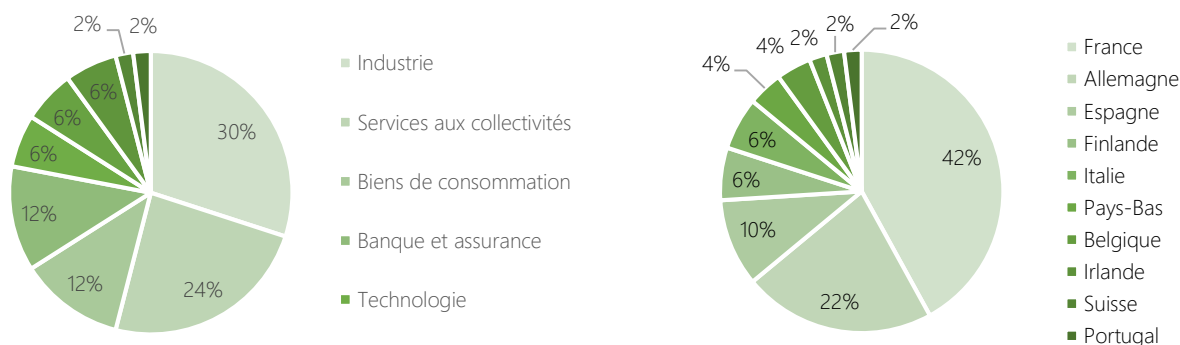
La valeur de votre investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulation de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.

L'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % a été lancé le 5 septembre 2018 à un niveau de 1 357,38 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.



Source : Bloomberg au 28/02/2020

RÉPARTITION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 20/03/2020

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Natixis ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

TYPE D'INVESTISSEMENT

TITRE DE CRÉANCE VERT (GREEN BOND)

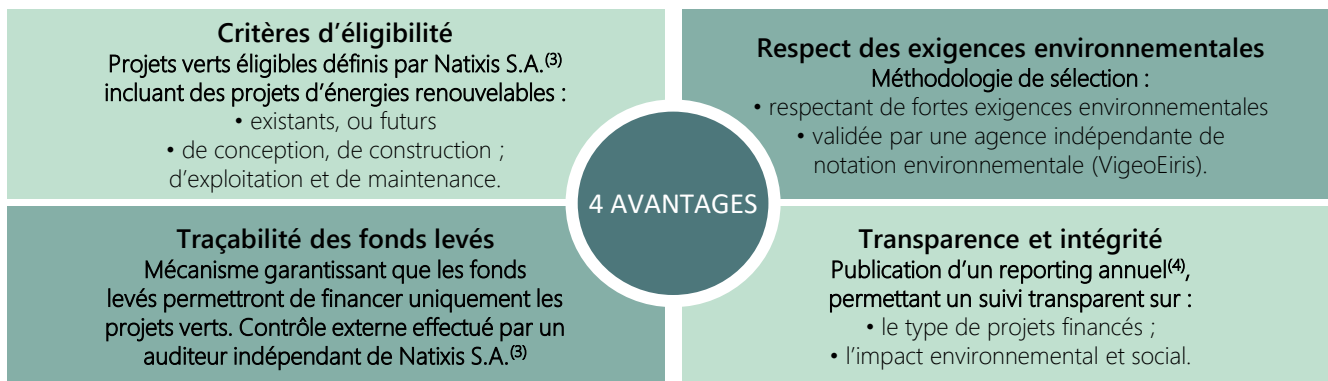
Le réchauffement climatique est une réalité face à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. C'est dans le cadre de cette démarche responsable que Phoenix Objectif Climat Juin 2020 offre aux investisseurs une opportunité de s'engager en faveur de la transition énergétique au travers d'un nouveau support : le titre de créance vert.

QU'EST CE QU'UN TITRE DE CRÉANCE VERT (GREEN BOND) ?

- Il s'agit d'un titre de créance destiné à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution (entreprise, entité publique, banque,...).
- Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'émetteur. Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations⁽¹⁾ sur :
 - l'utilisation et la gestion des fonds,
 - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
 - le reporting.

ENGAGEMENT ET PRINCIPES⁽²⁾ DE PHOENIX OBJECTIF CLIMAT JUIN 2020

Phoenix Objectif Climat Juin 2020, émis par Natixis Structured Issuance SA finance ou refinance des prêts pour des projets d'énergies renouvelables, pour garantir une production d'énergie propre, plus respectueuse de l'environnement.



EXEMPLES DE PROJETS ÉLIGIBLES



PHOTOVOLTAÏQUE

Installation de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration



BIOMASSE

Production d'énergie à partir de la matière organique durable



HYDRAULIQUE

Construction de centrales hydroélectriques



ÉOLIEN

Installation et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer

⁽¹⁾ Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

⁽²⁾ Consulter le document cadre relatif aux vertes de Natixis sur le site <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/>

⁽³⁾ Natixis S.A. est la maison mère de Natixis Structured Issuance

⁽⁴⁾ Publication du reporting annuel sur le site de Natixis : <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/>

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Type	Titre de créance complexe vert (Green Bond) de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Avertissement – Informations Importantes ») de la présente brochure.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les engagements financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital)
Garant de la formule et des sommes dues	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+ au 11 mars 2019). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013498631
Sous-jacent	Euronext [®] Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % (EWD5) - Code ISIN : NL0013025588 - Ticker Bloomberg : ECO5E Index - calculée dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 %
Éligibilité	Unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou capitalisation
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimal de souscription	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Prix d'achat	Le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale pendant la période de commercialisation.
Période de souscription / de commercialisation	Du 10/03/2020 (9h00 CET) au 30/06/2020 (17h00 CET). Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale. L'Émetteur se réserve le droit de retirer l'offre à tout moment, sans préavis, et pour toute raison, durant la période de souscription.
Date d'émission	25/03/2020
Date de détermination du Niveau de Référence	30/06/2020
Dates de constatation trimestrielle	Tous les 30 de chaque trimestre, à partir du 30 septembre 2020 (inclus) jusqu'au 1 ^{er} juillet 2030 (inclus), ou le Jour de Bourse suivant si le 30 n'est pas un Jour de Bourse. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'indice est publié.
Dates de versement de coupons	Le 10 ^e Jour de Bourse après la date de constatation trimestrielle à partir du 14 octobre 2020 (inclus) jusqu'au 15 juillet 2030 (inclus).
Dates de remboursement anticipé automatique	Le 10 ^e Jour de Bourse après la date de constatation trimestrielle à partir du 14 juillet 2021 (inclus) jusqu'au 15 avril 2030 (inclus).
Date de constatation finale	01/07/2030
Date d'échéance	15/07/2030
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créances aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel maximum de 1 % du nominal des Titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des Titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des Titres de créance.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Liquidité	Quotidienne
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Avertissement – Information Importantes ») de la présente brochure pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié aux sous-jacents** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice.
- **Risque de perte en capital** – En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risques de marché** – Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance vert, voire rendre ce titre totalement illiquide.
- **Risque de contrepartie** – L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risques liés aux titres de créance vert** – bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créance vert pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le Document-Cadre, il ne peut être exclu qu'ils ne répondent pas de manière effective aux critères environnementaux, sociaux et de durabilité décrits dans le Document-Cadre et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance vert.

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère promotionnel. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l' Emetteur en accord avec le distributeur qui commercialise le titre de créance vert Phoenix Objectif Climat Juin 2020.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement en assurance-vie ou de capitalisation peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (tel que défini ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2, I-3 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e supplément), approuvé le 13 juin 2019 par l'AMF sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 23 mars 2020 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/documentation/prospectus-de-base-13-06-2019/19_262/) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de Natixis à l'adresse suivante : Natixis – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Amsterdam détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 %. Euronext Paris Amsterdam, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Amsterdam, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 %, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 %, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



Spirica (filiale à 100 % du Crédit Agricole Assurances),
SA au capital social de 231 044 641,08 euros, entreprise régie par le code des assurances,
RCS Paris n° 487 739 963,
50-56 rue de la Procession, 75015 Paris